

**TÂCHES SPÉCIFIQUES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE
POUR LA PÉRIODE D'INTERSESSION 2005/06**

TÂCHES SPÉCIFIQUES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA PÉRIODE D'INTERSESSION 2005/06

N°	Tâches	Renvois aux paragraphes de SC-CAMLR-XXIV	Date limite	Actions à mener	
				Secrétariat	Membres
1.	Système international d'observation scientifique				
1.1	Embarquer des observateurs scientifiques à bord des navires de pêche au krill pour collecter des informations scientifiques requises en vertu du système de la CCAMLR.	2.32	exigence permanente	aider	mettre en œuvre, le cas échéant
1.2	Veiller à ce que seules les versions actuelles des comptes rendus de campagne et des formulaires des carnets d'observation soient utilisées, et rendre les observateurs scientifiques et les coordinateurs techniques conscients de toutes les données requises.	2.5	exigence permanente	aider	mettre en œuvre par le biais des coordinateurs techniques
1.3	Mettre à jour le <i>Manuel de l'observateur scientifique</i> , les carnets d'observation, et les instructions à l'intention des observateurs scientifiques et des coordinateurs techniques.	2.30	fév. 2006	mettre en œuvre	distribuer
1.4	Préparer la participation à la Conférence internationale des observateurs des pêches de 2007.	2.6	2007	mettre en œuvre	
2.	Contrôle et gestion de l'écosystème				
2.1	Accomplir les tâches identifiées par le WG-EMM.	annexe 4, section 6	juin 2006	mettre en œuvre	mettre en œuvre
2.2	Écrire au SCAR pour lui faire part de l'intention d'organiser l'atelier sur les campagnes d'évaluation des prédateurs terrestres et pour y inviter ses représentants.	3.32	déc. 2005	aider	président du SC-CAMLR
2.3	Aviser le CPE que l'Inventaire des sites de l'Antarctique contient de nombreuses informations susceptibles d'intéresser la CCAMLR, notamment à l'égard des prédateurs terrestres.	3.35	réunion du CPE	aider	président du SC-CAMLR
2.4	Établir le sous-groupe sur le développement de modèles opérationnels (SG-DOM).	3.37, 3.80	exigence permanente	aider	A. Constable (Australie), responsable du WG-FSA, responsable du WG-EMM
2.5	Établir un forum de discussion pour soutenir le SG-DOM.	3.37	déc. 2005	mettre en œuvre	A. Constable (Australie)
2.6	Convoquer le deuxième atelier sur les procédures de gestion.	3.43	juillet 2006	aider	T. Akkers (Afrique du Sud) et C. Reiss (Etats-Unis)

N°	Tâches	Renvois aux paragraphes de SC-CAMLR-XXIV	Date limite	Actions à mener	
				Secrétariat	Membres
2.7	Convoquer un atelier pour revoir et réviser les limites de précaution fixées pour les captures de krill de la zone 48.	3.43	2007	aider	examiner
2.8	Établir un comité directeur de l'atelier sur les AMP constitué de membres du Comité scientifique et du CPE.	3.65, 3.66, 3.72	juillet 2006	aider	P. Penhale (Etats-Unis) et le président du SC-CAMLR
2.9	Inviter le CPE à participer aux travaux du comité directeur et à nommer des membres.	3.72	juillet 2006	aider	président du SC-CAMLR
2.10	Mettre en place une approche stratégique de conception et d'application des AMP dans l'ensemble de l'océan Austral.	3.51–3.65	exigence permanente	aider	comité directeur sur les MPA
2.11	Élaborer un système servant à quantifier les interactions des mammifères et de la pêche à la palangre.	3.77	oct. 2006	aider	mettre en œuvre
3.	Espèces exploitées				
3.1	Accomplir les tâches identifiées par le WG-FSA.	annexe 5, tableau 13.1	sept. 2006	mettre en œuvre	mettre en œuvre
3.2	Soumettre des notifications de projets de pêche au krill pour 2006/07.	4.5	juin 2006	aider	mettre en œuvre
3.3	Mettre à jour le rapport de pêche de krill.	4.7	juin 2006	mettre en œuvre	
3.4	Réviser le format de déclaration des données pour que les informations sur la nouvelle méthode de pêche de krill par pompage puissent y être incorporées.	4.8	déc. 2005	mettre en œuvre	aider
3.5	Soumettre des données sur la sélectivité du nouveau système par lequel le krill est aspiré par une pompe, une caractérisation du trait (ou du taux de capture) et des informations sur l'emplacement des captures de krill.	4.8	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
3.6	Soumettre un rapport au WG-EMM en 2006 sur le fonctionnement de la nouvelle technique de pompage et sur son impact écologique.	4.9	juin 2006	aider	Norvège à mettre en œuvre
3.7	Placer, à bord des navires se servant de la nouvelle méthode par lequel le krill est aspiré par une pompe de manière continue à partir du cul de chalut, un (des) observateur(s) scientifique(s) désigné(s) conformément au système de la CCAMLR.	4.10	déc. 2005	aider	Norvège et autres membres
3.8	Mettre au point un manuel qui spécifierait les procédures et équations utilisées par le secrétariat, le cas échéant, pour l'extraction et la manipulation mathématique de données.	4.17	sept. 2006	mettre en œuvre	

N°	Tâches	Renvois aux paragraphes de SC-CAMLR-XXIV	Date limite	Actions à mener	
				Secrétariat	Membres
3.9	Mettre en place ou poursuivre les programmes de marquage des espèces-cibles et des espèces accessoires.	4.27, 4.29, 4.67	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
3.10	Poursuivre les travaux sur les paramètres des populations évaluées.	4.30, 4.67	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
3.11	Convoquer un atelier sur la détermination de l'âge de <i>C. gunnari</i> .	4.33	juin 2006	aider	V. Sushin (Russie), responsable du WG-FSA
3.12	Mettre au point la validation des logiciels, scripts ou feuilles de travail de mise en œuvre des évaluations, l'examen des méthodes pour vérifier si les hypothèses se confirment et les essais de sensibilité pour examiner la robustesse des avis émis à l'égard des objectifs de la CCAMLR.	4.38	juin 2006	aider	mettre en œuvre
3.13	Poursuivre, dans la mesure du possible, le développement des évaluations intégrées des pêcheries de légine des sous-zones 48.3, 58.6, 58.7, 88.1 et 88.2 et de la division 58.5.2.	4.40	juin 2006	aider	mettre en œuvre
3.14	Tenir compte des règles de décision de la CCAMLR lors de l'estimation des rendements de la pêche de la ZEE sud-africaine.	4.83	juin 2006	aider	Afrique du Sud
3.15	Entreprendre des travaux prioritaires de développement et d'évaluation d'une procédure de gestion de <i>C. gunnari</i> .	4.108	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
4.	Pêcheries nouvelles et exploratoires				
4.1	Poursuivre les programmes de marquage dans toutes les pêcheries de légine.	4.27, 4.29	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
4.2	Soumettre des informations sur l'application des exigences de marquage de la mesure de conservation 41-01.	4.28	sept. 2006	aider	mettre en œuvre
4.3	Élaborer des plans de recherche plus structurés pour les pêcheries exploratoires afin de rendre plus efficace la collecte de données de recherche.	4.137	sept. 2006	aider	mettre en œuvre
4.4	Veiller à ce que les navires observent les consignes de recherche et de marquage établies dans la mesure de conservation 41-01.	4.139	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
4.5	Veiller à ce que les navires enregistrent un identifiant unique sur les formulaires de données C2 pour chaque pose effectuée et que les observateurs fassent également figurer cet identifiant sur leurs formulaires de données.	4.141	exigence permanente	aider	mettre en œuvre

N°	Tâches	Renvois aux paragraphes de SC-CAMLR-XXIV	Date limite	Actions à mener	
				Secrétariat	Membres
4.6	Inclure un plan de pêche indicatif dans la notification si un navire doit pêcher dans plus d'une sous-zone ou division.	4.148	juillet 2006	aider	mettre en œuvre
4.7	Poursuivre le développement, dans la mesure du possible, des évaluations intégrées des pêcheries exploratoires de légine.	4.40	juin 2006	aider	mettre en œuvre
5.	Capture accessoire de poissons et d'invertébrés				
5.1	Entreprendre des recherches qui permettraient d'acquérir des paramètres des populations permettant d'estimer les stocks existants de raies et de grenadiers.	4.187	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
5.2	Déclarer des données détaillées sur les captures accessoires.	4.189, 4.191–4.195	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
5.3	Modifier les formulaires de déclaration des données.	4.192, 4.194, 4.200	déc. 2005	mettre en œuvre	
5.4	Collecter les informations nécessaires à l'établissement des niveaux de risque pour les espèces des captures accessoires.	4.196	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
5.5	Comparer les taux de capture accessoire selon les engins de pêche afin de voir si ces informations seraient utiles pour préconiser des mesures d'atténuation et d'évitement des captures accessoires.	4.198, 4.199	sept. 2006	aider	mettre en œuvre
5.6	Aviser les navires, quand c'est possible, de la nécessité de détacher les raies en coupant les avançons lorsque celles-ci sont encore dans l'eau, sauf si l'observateur demande de ne pas le faire, lorsqu'il effectue un échantillonnage biologique.	4.201–4.204	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
6.	Mortalité accidentelle				
	Accomplir les tâches identifiées par le WG-IMAF.	SC-CAMLR-XXIV/BG/28	sept. 2006	mettre en œuvre	mettre en œuvre
6.1	Poursuivre l'action relative à la mortalité accidentelle des oiseaux de mer causée par la pêche INN.	5.55	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
6.2	Soutenir, lors de la réunion proposée des ORGP de la pêche au thon, un examen des initiatives et des exigences relatives à la capture accessoire.	5.55	2007	aider	mettre en œuvre
6.3	Veiller à ce que à l'avenir, les notifications indiquent clairement l'intention de respecter les mesures pertinentes concernant la capture accidentelle d'oiseaux de mer.	5.55	juillet 2006	aider	mettre en œuvre

N°	Tâches	Renvois aux paragraphes de SC-CAMLR-XXIV	Date limite	Actions à mener	
				Secrétariat	Membres
7.	Autres questions de contrôle et de gestion				
7.1	Soumettre des documents sur les méthodes d'analyse des données sur les débris marins.	6.4	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
7.2	Soumettre au secrétariat des données sur les débris marins sous le format de la CCAMLR.	6.13	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
8.	Gestion dans des conditions d'incertitude				
8.1	Soumettre les données de capture et d'effort de pêche de légine dans les eaux adjacentes à la zone de la Convention.	7.1	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
8.2	Poursuivre l'élaboration des méthodes d'estimation des captures INN ainsi que les travaux visant à mieux cerner l'efficacité des différents niveaux d'observation dans la détection des niveaux d'activités INN.	7.5	exigence permanente	mettre en œuvre	mettre en œuvre
9.	Activités recevant l'appui du secrétariat				
9.1	Mettre à jour les directives de soumission des documents de réunion au Comité scientifique et à ses groupes de travail et les placer sur le site Web.	12.16	déc. 2005	mettre en œuvre	
9.2	Suivre ces directives lors de la soumission des documents.	12.16	exigence permanente	aider	mettre en œuvre
9.3	Préparer une bibliothèque électronique contenant tous les documents de réunion pertinents et la mettre à la disposition générale des participants aux réunions.	12.19	exigence permanente	mettre en œuvre	
9.4	Établir, à titre d'essai, la politique de publication des données agrégées à échelle précise.	12.27	sept. 2006	mettre en œuvre	
9.5	Mettre en place le système informatique de soutien des forums de discussion Internet.	12.28	déc. 2005	mettre en œuvre	
10.	Autres tâches				
10.1	Établir un comité directeur de la révision de la structure des groupes de travail du Comité scientifique.	13.6, 13.11	début 2006	aider	R. Holt (Etats-Unis)
10.2	Envisager une réorganisation des travaux du Comité scientifique pour améliorer l'équilibre, la conduite et l'intégration des travaux entre les éléments principaux de son programme de travail.	13.4–13.11	2006	aider	comité directeur

N°	Tâches	Renvois aux paragraphes de SC-CAMLR-XXIV	Date limite	Actions à mener	
				Secrétariat	Membres
10.3	Traduire les rapports de pêche et les publier sous forme électronique sur le site Web de la CCAMLR.	13.25	mai-juin 2006	mettre en œuvre	
10.4	Convoquer une deuxième réunion du SG-ASAM.	13.26-13.32	mars 2006	aider	R. O'Driscoll (Nouvelle-Zélande)
10.5	Mettre au point le projet principal et la proposition générale de la CCAMLR pour l'API.	13.39-13.43	exigence permanente	mettre en œuvre	groupe directeur
10.6	Inviter des scientifiques péruviens à la prochaine réunion du WG-EMM et aux prochaines réunions de planification du groupe directeur de la campagne CCAMLR-API.	13.42	début 2006	aider	V. Siegel (Allemagne)
10.7	Participer activement au projet principal de la CCAMLR pour l'API et, si cela s'avère possible, prendre des engagements fermes relatifs aux jours de navire et aux autres activités.	13.43	juillet 2006	aider	mettre en œuvre
10.8	Établir un comité directeur pour fixer le programme de travail en préparation d'un atelier coordonné conjointement par le SC-CAMLR et la CBI.	13.47	début 2006	aider	A. Constable (Australie)
10.9	Établir un plan de travail en vue de l'atelier conjoint SC-CAMLR-CBI.	13.48-13.53	exigence permanente	aider	comité directeur
10.10	Ajouter, dans le règlement intérieur du Comité scientifique, des dispositions sur la présence d'observateurs à ses réunions, et harmoniser ces dispositions avec celles de la Commission.	13.56-13.60	sept. 2006	mettre en œuvre	mettre en œuvre
10.11	Les rapports d'activités des Membres ne sont plus nécessaires, ni pour les travaux du Comité scientifique, ni pour ceux de ses groupes de travail.	15.5	exigence permanente	prendre note	prendre note
10.12	Faire, lors de la réunion du Comité scientifique, un essai de distribution des documents de réunion sous format électronique.	15.12	sept. 2006	mettre en œuvre	aider